

| |
|--|
| Critère 2.3 : Décrire et formaliser le procédé de positionnement et d'évaluation |
|--|

Dès la demande de renseignement, chaque élève est orienté par un flyer en fonction de la filière la plus adaptée à sa situation.

Le procédé d'évaluation est disponible en agence, sur le règlement intérieur et sur le site internet.

L'évaluation de départ s'effectue avant la signature du contrat afin de déterminer le nombre prévisionnel d'heures pour la formation ainsi que son coût.

L'évaluation pour le permis B se déroule sur un simulateur de conduite, elle dure 20 à 45 minutes et est suivie d'une analyse des résultats.

Les compétences évaluées sont :

- L'expérience de la conduite
- La connaissance du véhicule
- L'attitude à l'égard de l'apprentissage et de la sécurité
- Les habiletés liées à la conduite automobile
- La compréhension et la mémoire
- La perception
- L'émotivité

A l'issue de l'évaluation, une proposition de prévisionnel d'heures de formation est faite à l'élève, celui-ci pourra la valider par une signature.